

(N° 72.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1865.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre un crédit supplémentaire de fr. 23,845-71 au Budget de la Chambre pour l'exercice 1864.

(Voir le N° 132 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM le Baron BETHUNE, BISCHOFFSHEIM, le Baron GRENIER, JOOSTENS,
MALOU et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

M. le Ministre des Finances a présenté à la Chambre des Représentants un
Projet de Loi tendant à allouer un crédit supplémentaire de fr. 23,845-71, à
inscrire au Chapitre III du Budget de dotations et destiné à subvenir à l'in-
suffisance des crédits alloués au Budget de 1864.

Cette demande ayant paru parfaitement justifiée à votre Commission des
Finances, nous avons l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.